

<

13/05/2022 11:52

Lancement de la 2e édition des Trophées Bâtiments Circulaires

Après le succès de la 1ère édition, les Trophées Bâtiments Circulaires sont de retour en 2022 pour mettre en avant des projets de construction en réemploi de matériaux encore plus exemplaires ! Parmi les 22 projets candidats en 2021, 8 avaient été récompensés le 21 octobre dernier lors d'une soirée de remise des prix organisée chez Morning Concorde. Entre-temps, la multiplication de projets pionniers, appuyée par un cadre institutionnel favorable, a permis de diffuser les bonnes pratiques et de booster la démarche de réemploi, déployée par toujours plus d'acteurs de l'immobilier et de la construction. Cette 2e édition devrait donc voir concourir des projets d'autant plus innovants, ambitieux et nombreux ! Inscrivez-vous dès maintenant !

Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale ayant compétence à représenter le projet proposé au concours et disposant de l'accord du maître d'ouvrage.

Avec quels projets ?

Tous types de bâtiments publics ou privés, résidentiels, tertiaires, commerciaux, industriels, culturels, de santé...

Tous types de projets d'aménagement de l'espace public, d'infrastructures

Ayant intégré des matériaux issus du réemploi

Les opérations peuvent être neuves ou de rénovation

Projets situés en France (métropolitaine ou outre-mer), au Canada, en Suisse, en Belgique ou au Luxembourg (toutes les études de cas sont à publier sur la plateforme Construction21 France)

Livrés au plus tard le 31 mai 2022

Pourquoi participer ?

Promouvoir vos opérations intégrant du réemploi via un plan de communication multi-canal relayé par le Booster du Réemploi, Construction21 et leurs partenaires

Avec une même étude de cas, accéder à d'autres concours (comme les Green Solutions Awards)

Entrer dans le vivier d'experts des organisateurs du concours

Rencontrer d'autres acteurs engagés sur le sujet du réemploi

Participer à l'évolution des pratiques des acteurs du bâtiment et contribuer à faire de l'économie circulaire une réalité

Comment participer ?

Il vous suffit de publier une étude de cas Bâtiment (formulaire en ligne) sur le site de Construction21 France, qu'importe le type d'opération et la localisation du projet. Après avoir complété les champs requis*, cochez la case de participation au concours « Trophées Bâtiments Circulaires 2022 » et choisissez votre catégorie.

La participation est gratuite et les équipes du Booster du Réemploi et de Construction21 sauront vous accompagner pour présenter au mieux votre projet.

*Pour en savoir plus sur les critères de participation et sur les informations attendues, reportez-vous au règlement et au tutoriel de remplissage d'étude de cas.

Convaincu(e)s ? Entrez dans la boucle avant le 13 mai !

Lien pour créer son étude de cas :

<https://www.construction21.org/france/case-studies/edition/>

< RETOUR